

Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le mardi 8 juin
Sous la présidence de M. Stéphane AZOULAY
Vice-Président Formation
et la coprésidence
de M. Noel DIMARCQ
Vice-Président Recherche

N°8/2021

ÉTAIENT CONNECTÉS : Mme ADAM Carine, Mme AYERBE Cécile, Mme BERTONE Manuela, Mme BERTRAND Marie-France, M. BIZIOU Michaël, M. BLANC Frédéric, Mme BLAY-FORNARINO Mireille, M. BONCOMPAGNI Éric, M. BORGESE Franck, M. BURGER Alain, M. BURRONI Gaël, Mme CHRISTIANS Elisabeth, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, M. DELLAMONICA Jean à compter de 15H00, Mme DEMARIA Samira, M. DOUAI Ali à compter de 14H05, Mme FEDELE Carine, Mme FERAUD Aurélie, Mme GIACALONE Marjorie, Mme GIBART Laetitia, Mme GUIZOUARN Hélène, Mme GWIZDEK Carole, M. HASSANALY-GOULAMHOUSSEN Rahim, Mme HERITIER Camille, Mme HUEBER Anne-Odile, M. LECOUTEUX Guilhem, M. LEGRAND Olivier, M. N'AIT BOUDA Faiza, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul, Mme PERALDI Marie-Agnès, M. RASSE Paul, Mme ROMERO Margarida jusqu'à 15H00, M. ROULEAU Matthieu, M. ROUSSEAU Sylvain, M. STEF Jimmy à compter de 14H35, M. THOMIN Jean-Louis, Mme VAN DE WIELE Nathalie,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : Mme BOISSELIER Pauline à M. HASSANALY-GOULAMHOUSSEN Rahim, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick et Mme MIGLIACCIO Claire à Mme BLAY-FORNARINO Mireille, Mme COURTIN Christine à M. BONCOMPAGNI Éric, Mme HAYOTTE Meggy à Mme GIBART Laetitia, Mme PLOUVIEZ Mélanie à Mme HUEBER Anne-Odile, M. PETIT Éric à M. AZOULAY Stéphane, M. SIIRIAINEN Fabrice à Mme AYERBE Cécile, Mme SESSA Virginie à M. PELLEGRINETTI Jean-Paul, M. SERRANO Benjamin à M. BLANC Frédéric, Mme ROMERO Margarida à M. DIMARCQ Noël à compter de 15H00,

ÉTAIENT ABSENTS : M. ALLEGRET Jean-Pierre, Mme BARBIER Claire, Mme BATAZZI Claudine, M. BOUISSOU Stéphane, M. BRUNY Rémy, M. CAILLER Bruno, Mme CERESO Delphine, M. COURDE Clément, M. CRISTOFARI Gaël, M. DA SILVA NEVES Florentino, M. DEMESLAY Christopher, M. DIEDERICHS Thibault, Mme EL SAYED Eva, M. ESPALLARGAS Jean-Philippe, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, M. GOSSELET Ryan, M. HACHEM Elie, Mme HOUARA Inès, Mme LASRY Sarah-Kelly, Mme MALE Margaux, M. MORETTI Laurent, M. RABIER Quentin, M. REVELLI Gabriel, M. ROSSO Thierry, M. SOFIA Pierre Niccolo, Mme TURK Pauline, M. VEZIAN Anthony, Mme WALLISER Elisabeth, M. ZUCKER Arnaud

INVITÉS CONNECTÉS : Mme BERTOLOTTO Corinne représentant M. COUNILLON Laurent, M. CREMOUX Pascal, Mme DALPONT-LEGRAND Muriel, Mme EMSELLEM Karine, Mme LABRUNHIE Julie, M. LALLI Enzo, Mme MANEAU Isabelle, Mme MIRBEL Isabelle, Mme ZERMATI Johanna.

M. AZOULAY ouvre la séance à 13H30.

Il fait part, en préambule, d'une demande d'ajout de point à l'ordre du jour. M. DIMARCQ indique qu'elle concerne le renouvellement de la direction de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud Est (MSHS-SE / USR 3566).

La demande d'ajout de ce point à l'ordre du jour est approuvée avec 43 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

I.- Vie Institutionnelle

I.1.- Approbation du procès-verbal du 4 mai 2021

Aucune remarque sur ce PV n'est formulée.

Le PV présenté est validé avec 44 voix pour et 2 abstentions.

II.- Recherche

II. - 2 Proposition au titre d'Honoris Causa : M. Peter Wilkinson Howitt

Annexe « Extrait PV COSP EUR ELM I 12/05/2021 »

Annexe « Résumé de Carrière de M. Peter Wilkinson Howitt »

Annexe « CV de M. Peter Wilkinson Howitt »

Intervenante :

- Mme DAL PONT Muriel, Professeur de Science Économiques, GREDEG (UMR/ 7321)

En introduction, M. Noël DIMARCQ souhaite rappeler que le titre de Docteur Honoris Causa est régi par le code de l'Éducation, Article D612-37 et suivants, créés par le Décret n° 2013-756 du 19 Août 2013.

Il précise que ce titre honorifique est décerné par l'Établissement à des personnalités de nationalité étrangère en raison de services éminents rendus aux arts, aux lettres, aux sciences et techniques, à la France ou à l'établissement. Il peut être attribué par l'Établissement après avis du ministre des Affaires étrangères, sur proposition des conseils compétents de l'établissement (pour UCA : Conseil Scientifique et Pédagogique de l'EUR, Conseil Académique et Conseil d'Administration).

M. Noël DIMARCQ laisse la parole à Mme Muriel DAL PONT pour sa présentation.

M. Peter Wilkinson Howitt est Professeur Émérite aux Universités Brown et Western aux États-Unis et a récemment reçu le BBVA Foundation Frontiers of Knowledge Award dans la catégorie Économie, Finance et Management avec Philippe Aghion, Professeur au Collège de France. Cette année, le Collège de France a célébré sa contribution ainsi que celle de M. Philippe Aghion à la théorie de la croissance par un cycle de conférences.

M. Peter Wilkinson Howitt est internationalement reconnu pour ses contributions dans plusieurs thèmes de recherche dont :

- La Théorie de la croissance, innovation et concurrence
- L'Intermédiation, la coordination et la monnaie
- Les modèles multi-agents (coordination, politique monétaire)

Ce sont des thèmes qui correspondent parfaitement au cœur d'activités du Groupement de Recherche en Droit, Économie, Gestion (GREDEG / UMR 7321).

Si l'attribution de ce titre est validée par les instances et le MAE, une cérémonie de remise officielle du Doctorat Honoris Causa est prévue dans le courant du mois de Juin 2022 ainsi qu'une conférence sur le thème de la coordination. En outre, un numéro spécial dans une revue de rang 1 (European Journal of the History of Economics Thoughts) devrait être édité dans le cadre de la remise du titre.

Suite à la présentation de Mme Muriel DAL PONT, M. Noël DIMARCQ indique que le titre de Docteur Honoris Causa le plus récent a été décerné en 2020 par UCA à Mme Lucinda Childs, danseuse et chorégraphe américaine de danse

Conseil Académique n°8 du 8 juin 2021

contemporaine associée au mouvement minimaliste

Une conseillère s'interroge sur le titre de Docteur Honoris Causa et la possibilité d'organisation de conférence en lien avec la remise du titre de Docteur Honoris Causa.

M. Noël DIMARCQ précise que le titre de Docteur Honoris Causa est un titre honorifique. Il permet de mettre en exergue des relations privilégiées entre la personne honorée et les acteurs de ce domaine scientifique sur le site.

La cérémonie de remise peut être l'occasion de communiquer sur le la récipiendaire et sur le(s) laboratoire(s) d'UCA concernés. D'autre part, des conférences dédiées peuvent être organisées dans des temporalités indépendantes de la cérémonie.

Mme Muriel DAL PONT insiste sur le fait que dans le cas de M. Peter Wilkinson Howitt, une conférence sera organisée et publiée sur le site du GREDEG ainsi que dans le journal.

M. Stéphane AZOULAY ajoute que ce titre honorifique permet de faire rayonner l'établissement et la personnalité éminente qui entretient des liens forts avec des laboratoires UCA concernés. Il donne pour exemple l'attribution du titre de Docteur Honoris Causa à M. Alessio FIGALLI, Médaille Fields, en lien avec le laboratoire de mathématiques Jean Alexandre Dieudonné (LJAD / UMR 7351).

Suite aux échanges, M. Noël DIMARCQ propose que le CAC donne un avis favorable à l'attribution du Titre de Docteur Honoris Causa à M. Peter Wilkinson Howitt.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à l'unanimité à la remise du Doctorat Honoris Causa à M. Peter Wilkinson Howitt.

Le Conseil d'Administration restreint du 17 Juin 2021 délibèrera sur l'attribution du titre d'Honoris Causa à M. Peter Wilkinson Howitt avant que la proposition soit transmise au Ministère des Affaires Étrangères.

II. - 3 Création de l'IRP EXPOGEN

Annexe « Convention de création de l'IRP EXPOGEN »

Annexe « Présentation de M. Enzo LALLI »

Intervenant :

- M. LALLI Enzo, Directeur de Recherche INSERM à l'Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC / UMR 7275)

M. Noël DIMARCQ donne la parole à M. Enzo LALLI, Directeur de Recherche à l'Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC / UMR 7275) pour sa présentation concernant la création de l'IRP EXPOGEN (cf. Annexe « Convention de création de l'IRP EXPOGEN ») et la participation de l'IPMC à ce projet (cf. Annexe « Présentation de M. Enzo LALLI »).

M. Enzo LALLI présente tout d'abord les partenaires du projet :

- L'Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire – Sophia Antipolis, France
- L'Hôpital Pequeño Principe – Curitiba (Paraná), Brésil
- Le St. Jude Children's Research Hospital – Memphis TN, États-Unis
- Le CNRS

Il présente ensuite les axes de Recherche de l'équipe l'IPMC, l'historique et les différentes publications issues du projet. (cf. Annexe « Présentation de M. Enzo LALLI »).

Conseil Académique n°8 du 8 juin 2021

Il précise que le projet étudie spécifiquement les relations entre l'Exposome (concept correspondant à la totalité des expositions à des facteurs environnementaux que subit un organisme humain de sa conception à sa fin de vie), le cancer et les différentes pathologies présentes dans l'État du Paraná au Brésil dans une approche intégrée. Ce projet permet d'étudier les facteurs génétiques et environnementaux sur la santé, et spécifiquement sur le cancer, dans une population à risque.

L'objectif est d'améliorer la santé de la population de cet Etat et d'extrapoler les méthodes et les résultats obtenus à d'autres zones géographiques.

M. Noël DIMARCQ s'interroge sur les applications de l'approche méthodologique utilisée au Brésil à la région niçoise.

M. Enzo LALLI indique que le partenaire brésilien a développé un « Geographical Information System » (type de Logiciel de cartographie) et a récolté un nombre conséquent de données. Il indique qu'il est en contact avec Mme Sylvia Bottini, Responsable Opérationnelle du [Medical Data Laboratory \(MDLab\)](#) de la maison de la Modélisation, de la Simulation et des Interactions (MSI) d'UCA afin d'étudier les différentes possibilités de partage des informations récoltées.

Un conseiller s'interroge sur les apports mutuels d'UCA et des partenaires.

M. Enzo LALLI précise que le CNRS soutient le projet à hauteur d'environ 15 000 € par an (pas de soutien financier d'Université Côte d'Azur).

M. Noël DIMARCQ ajoute que la présentation au CAC a pour objectif de valider la création de l'IRP EXPOGEN par les instances d'UCA, une étape nécessaire pour que le CNRS confirme la participation d'une Unité Mixte de Recherche dans le projet.

En ce qui concerne la dimension financière, les structures fédératives internationales et nationales sont soutenues soit par le CNRS soit par UCA, soit par les deux afin de trouver un équilibre global quant aux apports financiers des différentes tutelles.

Suite aux débats, M. Noël DIMARCQ remercie M. Enzo LALLI pour sa présentation et propose aux conseillers de donner un avis favorable à la création de l'IRP EXPOGEN et à la participation de l'IPMC (UMR 7275) au projet.

Le CAC donne un avis favorable à l'unanimité à la création de l'IRP EXPOGEN et à la participation de l'IPMC pour une durée de 5 ans à partir du 01 Janvier 2019.

Le Conseil d'Administration du 17 Juin entérinera la création de l'IRP EXPOGEN ainsi que la participation de l'IPMC (UMR 7275) au projet.

II. - 4 Changement de Direction du Laboratoire d'Innovation et Numérique par l'Éducation (LINE / URE)

Annexe « Procès-Verbal de l'élection de la nouvelle direction du Laboratoire LINE »

Annexe «CV Ana Chiaruttini »

En introduction M. Noël DIMARCQ indique que la direction du Laboratoire d'Innovation et Numérique par l'Éducation (LINE / URE) était assurée par Mme Margarida ROMERO, Professeure au LINE.

Le LINE est une unité de Recherche en Émergence d'UCA, dont les axes scientifiques portent sur l'innovation pédagogique et l'usage du numérique comme levier pour l'étude et l'amélioration des pratiques éducatives.

La candidature de Mme Ana CHIARUTTINI, également Professeure au LINE depuis 2018 (cf. Annexe « CV Ana CHIARUTTINI »), a été proposée en tant que Directrice le 28 Mai 2021. Elle a reçu un avis favorable à l'unanimité par le conseil de laboratoire. (Cf. Annexe « Procès-Verbal de l'élection de la nouvelle direction du Laboratoire LINE »)

M. Noël DIMARCQ propose aux membres du Conseil Académique de donner un avis favorable à la nomination de Mme Ana CHIARUTTINI en tant que Directrice du Laboratoire d'Innovation et Numérique par l'Éducation (LINE / URE).

Le CAc donne un avis favorable à la nomination de Mme Ana CHIARUTTINI en tant que Directrice du LINE à compter du 1^{er} Juillet 2021. (44 voix Pour – 1 Abstention)

M. Noël DIMARCQ adresse ses félicitations à Mme Ana CHIARUTTINI. Il tient également à remercier vivement Mme Margarida ROMERO qui a contribué à la création et au développement du LINE.

II. - 5 Renouvellement de la direction de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud Est (MSHS-SE / USR 3566) - Point rajouté en début de séance

M. Noël DIMARCQ indique que la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud Est (MSHS-SE) est une Unité de Service et de Recherche (USR 3566) disposant de trois tutelles (UCA, CNRS, Université de Corse). Elle est actuellement dirigée par M. Tobias SCHEER, Directeur de Recherche CNRS au laboratoire Base, Corpus, Langage (BCL / UMR 7320).

La MSHS -SE fédère 15 laboratoires de recherche en sciences humaines et sociales, installés à l'Université Côte d'Azur et à l'Université de Corse. Elle a pour mission de favoriser l'animation de la Recherche au sein des Sciences Humaines et Sociales ainsi qu'à l'interface avec d'autres disciplines. Elle joue ainsi un rôle dans l'animation, la gestion, le financement et la valorisation de recherches qui n'existeraient pas au sein des laboratoires sans ce forum inter-laboratoire et interdisciplinaire. Elle est intégrée dans le réseau national des MSH en septembre 2012.

M. Noël DIMARCQ précise que les candidats ont échangé avec les Directeurs des Unités de recherche de la MSH-SE, puis ont été auditionnés par le Comité de Pilotage de la MSHS-SE.

M. Christophe CHARLIER, Professeur d'Économie au GREDEG (UMR 7321), a été retenu à l'unanimité par le COPIL de la MSHS-SE lors de la réunion qui s'est tenue le 7 Juin 2021.

Suite à son exposé, M. Noël DIMARCQ propose aux membres du Conseil Académique d'apporter un avis favorable à la nomination de M. Christophe CHARLIER en tant que Directeur de la MSHS – SE à compter du 1^{er} Juillet 2021.

Le CAc donne un avis favorable à la nomination de M. Christophe CHARLIER en tant que Directeur de la MSHS-SE à compter du 1^{er} Juillet 2021. (44 voix Pour – 1 voix contre – 1 abstention)

M. Noël DIMARCQ adresse ses félicitations à M. Christophe CHARLIER. Il tient également à remercier chaleureusement M. Tobias SCHEER, qui a eu une action déterminante afin de positionner au mieux la MSHS-SE, avec ses spécificités, à la fois sur le site d'UCA mais également dans le réseau national des MSH.

III.6.- UE à visée professionnalisante

M. AZOULAY accueille Mme MIRBEL pour présenter ce dispositif qui s'inscrit dans le projet L@UCA et qui vise à offrir des UE, dont la finalité est la professionnalisation, qui pourront soit être positionnées au sein des maquettes de formation, soit proposées en complément aux UE de maquettes. (cf documents en annexe)

Mme MIRBEL précise que le périmètre concerné est celui des Licences générales de l'établissement et que le projet est de donner aux étudiants des enseignements qui permettront de faciliter leur insertion professionnelle. Ces UE pourront, par exemple, porter sur des enseignements de Management, d'Entrepreneuriat ou de Qualité dont le caractère transversal permet d'être enseigné dans l'ensemble des licences générales.

Ces UE pourront être incluses dans des parcours spécifiques professionnalisants tels que le parcours « environnement » de la mention « Sciences et Humanités » ou proposées par un certain nombre d'autres portails de manière facultative et complémentaire à la formation existante. Le projet porté par L@UCA prévoit d'enrichir l'offre au fil des ans en proposant des UE qui seront composées d'ECUE mis à jour chaque année et qui seront choisis de manière optionnelle. L'UE professionnalisante devra apparaître dans les maquettes des portails qui ont fait le choix de les inclure, mais l'évolution de l'offre au niveau des ECUE ne nécessitera pas de modification de maquette les années suivantes.

Un enseignant vacataire a été recruté pour assurer ces enseignements.

Le vote de ce jour portera sur le principe de la création de ces UE et une liste des propositions offertes aux étudiants sera communiquée avant chaque rentrée.

M. AZOULAY précise à la demande de Mme GUIZOUARN qu'il appartiendra aux responsables de formation d'intégrer dans leur maquette l'UE à visée professionnalisante validée par le CAC ou de la proposer en complément à leur formation, la même UE étant offerte à l'ensemble des Licences générales de l'établissement. Il précise que l'UE stage, déjà existante, relève d'un fonctionnement similaire est peut-être suivie par les étudiants en plus de leurs autres UE. Mme MIRBEL précise que ce sera le choix des responsables de Portail en L1 et L2 ou des responsables de Mention en L3 d'inclure ou non ces UE dans un parcours professionnalisant. Mme MIRBEL répond ensuite à Mme HERITIER que dans le cas où il s'agit d'une UE complémentaire les notes attribuées n'entrent pas dans le calcul de la moyenne pour l'obtention du diplôme, M. AZOULAY précise qu'elles apparaîtront uniquement dans le relevé de notes. Mme MIRBEL ajoute qu'un système de badge numérique permettant la valorisation de ces UE est par ailleurs envisagé. Elle précise que dans le cas où l'UE est incluse dans la maquette elle sera bien prise en compte dans le calcul de la moyenne.

La création d'une UE à visée professionnalisante est validée à l'unanimité avec 40 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

III.7.- Création de diplômes d'établissement (certificats universitaires)

M. AZOULAY répond en préambule à une question posée par Mme VAN DE WIELE qui s'interrogeait sur la différence entre un Certificat Universitaire (CU) et un Diplôme Universitaire (DU), que ce type de formations entrent dans le cadre des diplômes d'établissement pouvant être organisé en vertu de l'article L61-3-2 du Code de l'éducation. Il appartient donc à l'établissement d'en fixer le cadrage. Depuis longtemps des DU étaient proposés par les composantes d'UNS et au cours de ces dernières années le terme CU est apparu pour désigner des blocs de formations plus légers que des DU qui peuvent être des compléments de formation ou qui permettent de décomposer des DU existants en formations plus courtes, la validation des différents certificats permettant l'obtention du DU. Il précise qu'il n'existe pas de cadrage national à ce niveau et que la création de CU relève de la politique d'établissement.

Il accueille ensuite Mme EMSELLEM pour présenter les deux propositions de certificats universitaires de l'EUR Odyssee.

Mme EMSELLEM explique que ces 2 certificats répondent au souhait de l'EUR d'ajouter un cours supplémentaire transversal que tous les étudiants de master pourraient suivre et dont l'objet est de créer une identité et un sentiment d'appartenance à la composante. Il s'agit donc de fixer des compétences professionnelles pratiques et opérationnelles dans les domaines sociétal et environnemental. Elle précise que le format court de ces certificats n'a pas vocation à apporter une expertise mais une ouverture et une sensibilisation par le biais d'approches théoriques et pratiques.

Elle indique que ces formations de 24 heures chacune sont financées sur les ressources propres de l'EUR et seront ouvert en priorité aux étudiants de master de l'EUR Odyssée et aux doctorants de l'ED SHAL pour un groupe de 40 étudiants sur chaque CU.

Les CU ont été validés par le COSP de l'EUR et présentés en groupe de travail pluridisciplinaire. Les frais d'inscription ont été réduits au minimum. Les enseignements seront dispensés par des intervenants professionnels extérieurs d'institutions reconnues et des enseignants-chercheurs de l'EUR spécialistes de la thématique. Un retour d'expérience d'UCA à travers la DRH et la mission éco-responsable a également été souhaité.

III.7.1.- CU "Démarche éco-responsable par la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises)"

Mme ESSELLEM indique que ce CU (cf documents en annexe) présente l'application du développement durable dans ses trois dimensions : sociale, environnementale et économique. L'objectif est de montrer comment une organisation peut faire des efforts pour contribuer à la protection de l'environnement et prendre des initiatives en formant des étudiants qui pourront être des relais sur ces trois thématiques. Il conviendra donc de leur apprendre à contribuer à l'élaboration d'un diagnostic dans le cadre de la démarche RSE au sein d'une entreprise.

Le programme se subdivise en trois parties : Fondamentaux (théories, concepts) ; applications (cas pratiques) et mise en situation (retours, débats, évaluations) encadrées par une équipe pédagogique de scientifiques et de professionnels.

Au regard des formations portant sur le RSE qui existent déjà sur le territoire national, Mme EMSELLEM note que les formations proposées sont très sectorielles alors que le CU présenté se veut une formation transversale portant sur les trois thématiques. Les formations déjà existantes sont par ailleurs essentiellement orientées sur de l'ingénierie de projet alors que le CU associe l'aspect scientifique et professionnel, enfin le certificat contrairement aux autres formations concerne l'application de la démarche écoresponsable à tout un ensemble de structures et pas aux seules entreprises.

La seconde rapporteuse pense que la pertinence de la formation proposée est indiscutable mais s'interroge sur les possibilités d'attirer vers cette formation un public extérieur à l'Université. Mme EMSELLEM confirme que le CU n'a pas vocation à former des experts mais peut être considéré comme un premier pas pour une ouverture sur d'autres domaines tels que, par exemple, l'entrepreneuriat. A la demande de la rapporteuse qui souhaite savoir si l'absence d'un public extérieur remettrait en cause l'ouverture de la formation, Mme EMSELLEM répond négativement et souligne le faible coût de la formation et le financement par l'EUR.

La rapporteuse s'interroge ensuite sur la rémunération des intervenants extérieurs qui semble être supérieure à celle des enseignants-chercheurs. M. AZOULAY précise que le coût des extérieurs est supérieur en raison de charges salariales d'un montant plus élevé mais la rémunération nette est quant à elle du même ordre.

Le premier rapporteur fait part de son rapport dans lequel il s'interrogeait sur l'équilibre budgétaire pour les années à venir car il pensait que la pérennisation du DU reposerait sur la présence d'un public extérieur, compte tenu des éléments de réponse apportés par Mme EMSELLEM, il fait part de ses interrogations sur la durée de l'engagement de l'EUR pour financer la formation. Mme EMSELLEM confirme que le faible coût de la formation pourra être financé par les ressources propres de la composante et que les recettes éventuelles issues de la Formation Continue seront reversées à l'EUR. Elle répond ensuite à ses interrogations relatives aux intervenants, que contrairement au CU « Œuvrer pour l'égalité et contre les discriminations » qui repose sur une équipe d'enseignants de psychologie, il n'y a pour le CU « Démarche éco-responsable par la RSE » qu'un seul enseignant-chercheur spécialiste très reconnu sur ce sujet.

La seconde rapporteuse s'interroge sur le nombre d'inscrits qui a été prévu, Mme ESSELLEM confirme que les 7 extérieurs sont à inclure dans le total de 40 places ouvertes au maximum.

M. AZOULAY souligne la particularité de ces CU financés sur ressources propres de la composante et indique que ce type de modèle n'est pas particulièrement encouragé par la gouvernance. Il précise qu'il conviendra à l'avenir d'être vigilant car jusqu'à présent le coût des formations est présenté de manière assez simpliste, seules les heures d'enseignements étaient prises en compte, mais il informe qu'un travail est engagé par la contrôleur de gestion recrutée par la DAF qui permettra de connaître le coût complet des formations intégrant l'ensemble des charges, dont celles liées à l'occupation des locaux.

Le CU "Démarche éco-responsable par la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises)" est approuvé avec 36 voix pour, 3 contre et 7 abstentions

III.7.2.- CU "Œuvrer pour l'égalité et contre les discriminations"

(cf documents en annexe)

Mme EMSELLEM explique que face au constat selon lequel tout le monde sera un jour confronté à une situation de discrimination pour lui ou pour les autres, l'idée est de proposer aux étudiants suivant une formation en « gestion d'environnement » une formation « SHS » qui leur permettra d'être des lanceurs d'alerte qui pourront adopter des bonnes pratiques en étant capables d'identifier des situations de discriminations sous toutes leurs formes. Les compétences à atteindre sont des bases de fondements scientifiques sur la discrimination, les moyens d'en déceler les formes, la manière d'alerter les autorités compétentes et d'agir contre les discriminations.

Le programme se décline entre fondamentaux (théories, concepts), RH et discriminations, sociologie des discriminations et mise en situation (retours, débats, évaluations). L'équipe pédagogique est composée de scientifiques et de professionnels. L'originalité de la formation proposée repose, comme pour le CU précédent, sur un apport très transversal et pratique.

La seconde rapporteuse se félicite de la bonne présentation du dossier et émet la même remarque que pour le CU précédent concernant l'effectif attendu de 40 apprenants. Elle souligne l'intérêt de la thématique qui pourrait concerner l'ensemble des étudiants d'UCA en formation initiale mais s'interroge sur la capacité de la formation à attirer un public extérieur dans la mesure où elle consiste seulement en une sensibilisation. Mme EMSELLEM convient que cette formation ne s'adresse pas à un public qui veut faire de la discrimination une spécialisation mais peut convenir à des personnes qui portent un intérêt à la thématique et pourra constituer un premier pas vers une spécialisation. Elle précise que pour des entreprises ayant atteint une certaine taille, la formation aux discriminations est rendue obligatoire par la loi et les formations existantes proposées par le secteur privé sont nombreuses.

Le premier rapporteur souligne qu'il convient de ne pas négliger la présence d'un public extérieur car en fonction des évolutions politiques et de gouvernance de l'EUR, l'engagement de la composante pourrait à terme, être remis en cause. Il encourage donc à une communication vers l'extérieur qui permettrait un véritable autofinancement de la formation pour sa pérennisation.

M. AZOULAY confirme que les ressources propres d'une composante ont davantage vocation à financer des équipements et du recrutement plutôt que de nouvelles formations. Elles peuvent être utilisées pour aider au lancement d'une formation mais à terme une autonomie financière doit être acquise par les diplômés d'établissement. A Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE qui s'interroge sur des liens éventuels entre le CU et les actions menées par Mme VAN DE BOR Vice-Présidente Politique Sociale, Egalité, Diversité dans le cadre de la politique de l'établissement, Mme EMSELLEM indique que l'Université pourrait constituer un cas d'études et que des personnels du service des Ressources Humaines sont pressenties comme intervenantes dans ce cadre. M. AZOULAY ajoute que le dossier de demande de création du CU a été soumis à Mme VAN DE BOR qui a fait part d'un avis favorable.

Le CU "Œuvrer pour l'égalité et contre les discriminations" est approuvé avec 38 voix pour, 2 contre et 7 abstentions

A la demande de Mme GUIZOUARN qui souhaite savoir comment sont comptabilisées les interventions des enseignants dans les CU et les DU, M. AZOULAY répond qu'il semblerait qu'il y ait eu par le passé un cadrage d'établissement qui prévoyait que ces interventions se faisaient au-delà du service statutaire de 192 heures dans une limite maximale de 20% de ce service. Une nouvelle délibération devra être prise au cas où le précédent cadrage adopté ne pourrait être retrouvé.

Mme GUIZOUARN fait ensuite part du constat qu'afin d'attirer un public extérieur pour permettre l'autofinancement des CU et DU, il conviendrait que ces formations apportent une vraie plus-value et qu'une réflexion devrait être menée en amont afin d'éviter une multiplication de propositions qui demandent beaucoup de temps aux enseignants qui les portent et aux élus du CAC qui les expertisent. M. AZOULAY informe que les demandes des entreprises vont croissant dans les domaines SHS et Lettres, contrairement aux idées reçues, mais il convient qu'une étude de marché serait à mener pour connaître plus précisément les compétences les plus recherchées. Il indique que le Service de Formation Continue a déjà rencontré les directions des EUR afin de les accompagner dans la proposition d'une offre intéressante. Il précise que les enseignants chercheurs qui montent des projets de DU ont généralement des interactions dans leur domaine disciplinaire avec le milieu professionnel qui leur permettent de connaître l'existence d'un public extérieur potentiellement intéressé par la formation.

Il répond ensuite à M. LEGRAND que le modèle économique proposé par la Faculté de Médecine avec un forfait de base qui revient à la composante pour l'achat d'équipements, pourrait être adopté par d'autres composantes de l'Etablissement. M. CREMOUX observe toutefois que le modèle de Médecine repose sur des enseignements dispensés par des enseignants-chercheurs praticiens hospitaliers qui ne sont pas rémunérés pour leurs interventions et qu'il sera

dans ces conditions difficile de l'étendre aux autres composantes. M. AZOULAY indique que les tarifs seraient en conséquence à revoir à la hausse et précise qu'un travail de fond est actuellement mené par le VP Finances sur ce type de modèle.

Le CU "Œuvrer pour l'égalité et contre les discriminations" est approuvé avec 38 voix pour, 2 contre et 7 abstentions

III.8.- Règlementation des examens

M. AZOULAY informe que cette règlementation est amenée à évoluer en fonction des modifications réglementaires et des retours d'expérience liées aux pratiques pédagogiques, ainsi une série de modifications est aujourd'hui proposée (cf document en annexe). L'objectif est de faire de ce règlement un document de référence pour l'ensemble des enseignants dont le suivi scrupuleux permettra à l'établissement d'éviter de s'exposer à des litiges.

M. CREMOUX présente les modifications surlignées en jaune par rapport à la précédente version en vigueur.

La première modification (1.1.2) intègre la décision du CAc de déléguer certaines compétences aux instances délibératives des composantes et précise que les MCC ne peuvent être modifiées en cours d'année universitaire *sauf disposition ministérielle le spécifiant* compte tenu de l'expérience vécue au cours des deux dernières années universitaires dans le contexte de crise sanitaire.

La deuxième modification concerne la composition du jury (1.2.3), une précision a été apportée concernant un nombre minimum de 4 membres pour chaque diplôme.

La troisième modification résulte des dispositions prises par l'arrêté du 30 juillet 2019 relative à l'assiduité obligatoire rappelées au point 1.6 et précise que *les contrôles continus ayant lieu sur un temps d'enseignement n'ont pas à faire l'objet d'un affichage ou d'une convocation spécifique et qu'un défaut d'assiduité à cet examen entraîne la note et le résultat ABI ou ABJ (absence injustifiée ou justifiée), qui équivaut à la note 0 (zéro) dans le calcul des moyennes.*

Aux interrogations de M. LEGRAND sur l'application des dispositions relatives à la composition des jurys pour les diplômes d'établissement, M. CREMOUX répond que la grande diversité de ce type de formations et dans la manière dont elles sont organisées ne va pas permettre de réunir un minimum de 4 personnes dans toutes les situations et il paraît donc difficile d'adopter une règle commune.

Aux interrogations de Mme N'AIT BOUDA sur la fin de la délégation des MCC au Président pour la période Covid, M. AZOULAY explique que cette délégation n'était prévue par la loi que pour la période d'urgence sanitaire et qu'elle est donc, de fait, terminée compte tenu que cette période a pris fin.

Concernant la délégation des MCC aux composantes, il répond ensuite à Mme N'AIT BOUDA qu'elle résulte de la délibération du CAc 2021-04 du 16 février 2021 et rappelle qu'elle répondait à la demande des composantes de pouvoir les gérer à leur niveau, la plus-value apportée par une validation en CAc ne semblant par ailleurs pas évidente.

Aux interrogations de Mme N'AIT BOUDA, M. CREMOUX précise que si une EUR souhaite adopter le contrôle continu intégral elle est libre de le faire mais une validation du COSP est cependant nécessaire. Il rappelle que lorsque les MCC étaient validées en CAc ou en CFVU par le passé, les instances centrales ne revenaient jamais sur le principe de l'adoption du contrôle continu par une composante ou une formation et vérifiait seulement la conformité des MCC d'un point de vue réglementaire.

M. AZOULAY rappelle qu'il a été à plusieurs reprises recommandé aux composantes de passer au Contrôle Continu Intégral car il répond à des modalités pédagogiques plus en phase avec les modes d'évaluation actuels et permet une plus grande souplesse que le contrôle terminal, il précise toutefois qu'il s'agit là d'une recommandation pédagogique et que tant que cette disposition n'est pas votée dans les MCC de la formation elle n'est pas applicable. M. CREMOUX souligne que face au nombre croissant de recours, à la fois à titre gracieux et contentieux, de la part des étudiants il est très important que les MCC soient votées car pour répondre à chaque recours il doit être fait référence au vote des MCC. M. AZOULAY rappelle que les MCC doivent être adoptées et affichées au plus tard dans le mois qui suit la rentrée.

La règlementation des examens présentée est approuvée avec 47 voix pour et 1 abstention.

III.9.- Réforme du premier cycle des études de santé :

III.9.1.- Capacités d'accueil en deuxième année études de masso-kinésithérapie à la rentrée 2021

(cf document en annexe)

M. AZOULAY explique que contrairement aux formations MMOP, les capacités d'accueil de la filière de masso-kinésithérapie restent fixées par arrêté du ministère de la Santé et la répartition des places est à voter sur la base de cet arrêté paru tardivement. Il précise que l'augmentation des capacités de l'Institut qui avait été demandée au Ministère n'a malheureusement pas été acceptée car la Région PACA n'a pas soutenu cette demande.

Les capacités d'accueil en deuxième année études de masso-kinésithérapie à la rentrée 2021 présentées sont approuvées avec 43 voix pour et 3 abstentions.

III.9.2.- capacités d'accueil en deuxième année MMO à la rentrée 2022

(cf document en annexe)

M. AZOULAY informe que ce vote précoce répond à une demande du ministère qui souhaite que les établissements communiquent dès à présent leurs capacités envisagées pour la rentrée 2022. Le vote ne peut concerner la filière Pharmacie dont les capacités dépendent des chiffres de l'AMU ni la filière masso-kinésithérapie où la répartition fera suite à un arrêté annuel. Ce vote permettra en outre, de communiquer les chiffres aux futurs étudiants qui sont en train de finaliser leurs vœux sur Parcoursup.

M. AZOULAY souligne que la nouveauté réside dans la présence d'une capacité d'accueil pour les LAS 2^{ème} année qui feront leur apparition à la rentrée prochaine. La règle à appliquer sera la suivante : chaque formation ne doit pas dépasser 50% de la capacité totale et les capacités de LAS 2^{ème} année doivent être au minimum à 30% des effectifs totaux.

Aux interrogations de M. LEGRAND sur un nombre de place en Odontologie plus important en LAS2 qu'en PASS, M. AZOULAY explique que, du fait de la présence des redoublants de PACES cette année au côté des PASS et LAS, la majorité des places en Odontologie était réservée aux étudiants de PACES, ainsi la probabilité de réussite des étudiants de PASS et LAS était beaucoup plus faible cette année que ce qu'elle ne le sera avec la disparition des PACES. La faculté d'Odontologie a donc fait le choix de positionner à titre transitoire un nombre de place plus important pour les LAS 2^{ème} année.

M. AZOULAY confirme enfin à Mme HERITIER qu'il y aura également des LAS 3^{ème} année dans deux ans et précise qu'il adressera prochainement à l'ensemble des conseillers le logigramme des études de santé, les conseillers pourront en retour lui faire part de leurs interrogations.

Les capacités d'accueil en deuxième année des études de Médecine, Maïeutique et Odontologie à la rentrée 2022 présentées sont approuvées avec 41 voix pour et 4 abstentions.

La séance est levée à 16H00.

Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation

